# PLAN LOCAL DE SÉCURITÉ

de la

Ville d'Esch-sur-Alzette

***pour la période de 2023 à 2027***

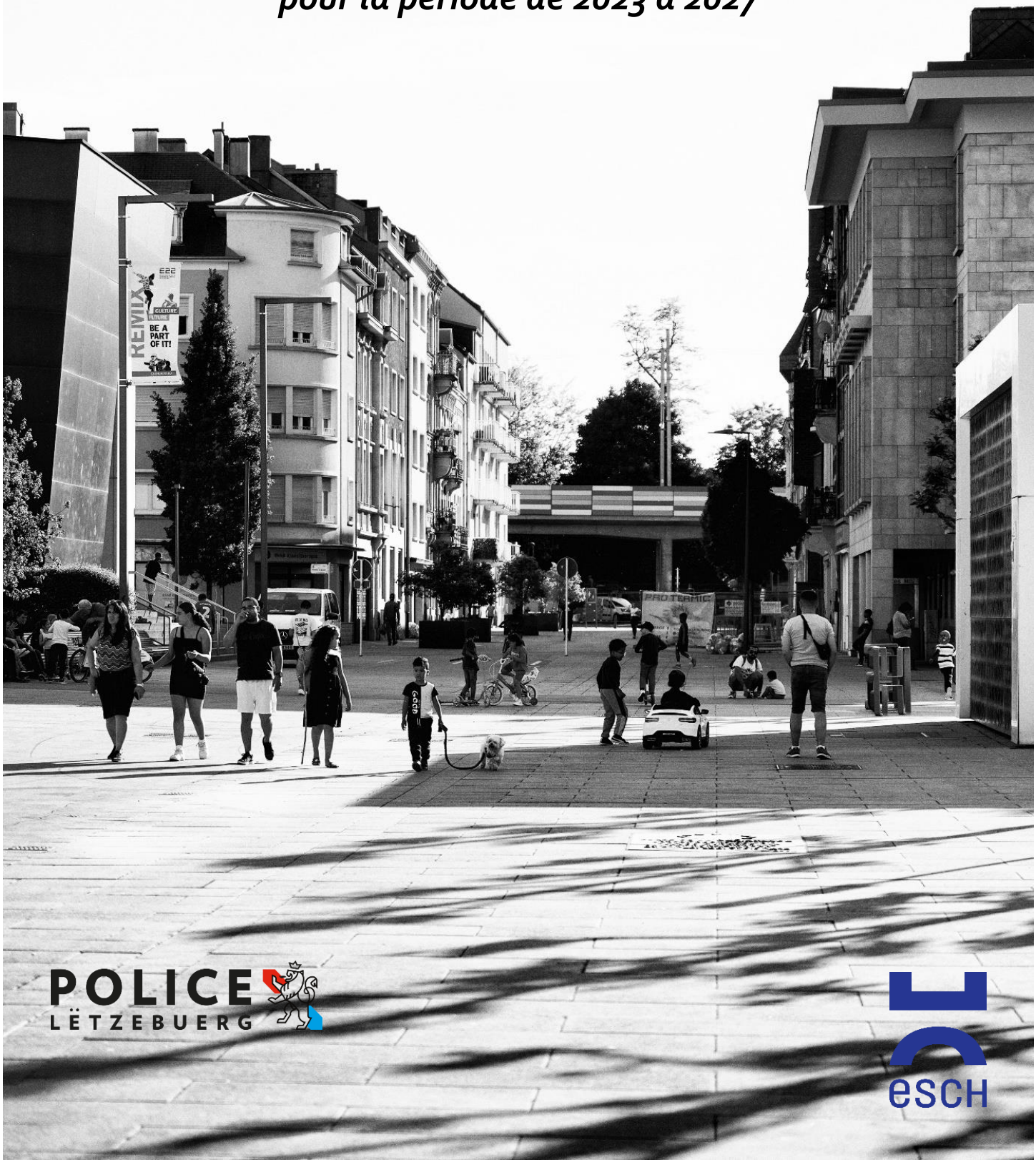


POLICE LËTZEBUERG

ESCH

#LIEWENZUESCH

# Table des matières

Mot du Bourgmestre ..... 3
Introduction ..... 5
DIAGNOSTIC DE SÉCURITÉ ..... 7
Analyse globale de la criminalité ..... 9
Secteur A – Le centre-ville d'Esch-sur-Alzette ..... 11
Secteur B – La frontière française ..... 13
Secteur C – Quartier Universitéit ..... 15
Analyse de la sécurité routière ..... 16
Les infractions au Code de la route ..... 16
Les accidents de la route ..... 16
LES MESURES ENVISAGÉES ..... 17
Lutte contre les incivilités ..... 19
Prévention de la criminalité ..... 20
Réduire le sentiment d'insécurité ..... 22
Sécurité routière ..... 24
MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION ..... 25
La mise en œuvre de mesures ..... 27
L'évaluation des mesures et du Plan Local de Sécurité ..... 27

#LIEWENZUESCH

# Mot du Bourgmestre

**Améliorer la sécurité urbaine. Renforcer la résilience.**

Actuellement, plus de la moitié de la population mondiale habite en zone urbaine. La Ville d'Esch-sur-Alzette compte au jour d'aujourd'hui 36.700 habitants. Dans le cadre du développement des friches industrielles « Metzeschmelz » et « Rout Lëns », il est prévu qu'elle accueille 55.000 habitants d'ici 20 ans. En d'autres termes, une augmentation d'environ un tiers de la population actuelle. La population d'Esch-sur-Alzette aura alors doublé par rapport à son niveau du début du millénaire, qui était d'environ 25.000 habitants.

Cette croissance entraîne de profonds changements structurels et sociaux dans la ville. La société est en constante mutation et avec elle, les exigences en matière de sécurité. Le dernier Plan Local de Sécurité de la Ville d'Esch-sur-Alzette avait été prévu pour couvrir la période de 2004 à 2007. Il était donc crucial de revoir ce plan et de l'adapter aux défis actuels.

Assurer un urbanisme durable et résilient constitue un défi majeur pour la ville. Nous cherchons à garantir la sécurité publique et à promouvoir la cohésion sociale, tout en encourageant la coexistence pacifique et inclusive. Protéger nos citoyens, surtout les plus vulnérables, est notre priorité absolue.

Pour garantir au maximum un sentiment de sécurité de la population eschoise, il faut un concept de sécurité holistique et adapté aux défis de notre époque. Cela implique le renforcement du sentiment de sécurité ainsi que la protection des infrastructures et des habitants contre des dangers tels que la criminalité, des événements météorologiques extrêmes, des pandémies et de pannes techniques. De plus, il est essentiel de repérer les points faibles dans l'architecture de sécurité de la ville et d'évaluer les risques et les menaces afin d'assurer une protection adéquate.

La sécurité urbaine est améliorée par un dispositif de mesures, dont font partie des mesures réglementaires, techniques, architecturales et socio-spatiales et, surtout, la communication avec les citoyens.

Le nouveau « Plan Local de Sécurité (2023 – 2027) » fait partie intégrante des efforts de développement de notre Ville. Ensemble avec la Police grand-ducale, nos nombreux services communaux et nos partenaires externes, nous avons élaboré ce plan qui propose un nombre de mesures qui vont de l'amélioration de l'éclairage des voies publiques à l'installation de caméras de vidéo-protection en passant par l'amélioration des offres sociales et surtout par la prévention.

Une politique de sécurité urbaine réussie n'est possible que si elle s'inscrit dans une politique urbaine tout aussi réussie. Il est essentiel de mettre en place un développement urbain résilient, une politique sociale préventive, une politique intelligente pour les jeunes et une politique d'éducation solide. Sans ces éléments, l'idée de sécurité ne pourra pas être mise en œuvre avec succès.

Il s'agit d'éviter, grâce à des concepts préventifs, que des foyers de criminalité et des structures sociales difficiles ne se développent.

Ce Plan Local de Sécurité, j'en suis convaincu, rendra notre ville encore plus conviviale et vivable.

Georges Mischo

Bourgmestre

#LIEWENZUESCH

# Introduction

La sécurité publique comme droit fondamental du citoyen est une affaire de tous : de l'Etat, des communes, des associations et collectivités établies aussi bien que des citoyennes et citoyens.

Les plans locaux de sécurité (PLS) qui s'inscrivent dans une logique de police de proximité, se veulent de donner davantage de visibilité à l'action quotidienne tant de la police que des services communaux ou d'autres acteurs (souvent associatifs) engagés dans le bien-vivre ensemble. Il est nécessaire de mobiliser les énergies de tous les acteurs locaux afin d'adapter les actions et les réponses à la variété croissante de situations rencontrées sur le terrain.

Alors que la répression des troubles à l'ordre public, la poursuite des délinquants, les condamnations et les mesures palliatives relèvent de la responsabilité de l'Etat, la réduction de l'insécurité passe quant à elle par la mise en œuvre d'actions de prévention. A cet égard l'ensemble des partenaires exercent leurs responsabilités en matière d'animation, d'incitation, de prévention sociale, en valorisant les initiatives, en soutenant ou en développant des actions d'éducation.

La base légale organisant les relations de la Police avec les autorités communales et l'organisation communale de l'ordre public est retenue dans les articles de lois et règlements suivants :

- Article 38 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale (Mémorial A621 du 28 juillet 2018).
- Règlement grand-ducal du 25 juillet 2018 fixant les modalités de fonctionnement du comité de concertation régional et du comité de prévention communal (Mémorial A625 du 28 juillet 2018).
- Articles 28, 29, 58, 67, 68, 71, 73, 97 et 99 de la loi communale du 13 décembre 1988 (Mémorial A-N° 64 du 13 décembre 1988).
- Article 5, paragraphe 3 de la loi du 6 juillet 2004 concernant la réglementation de la circulation sur toutes voies publiques (Mémorial A-N° 134 du 28 juillet 2004).

Le présent Plan Local de Sécurité, qui a une durée de 4 ans (de 2023 à 2027), propose des actions préventives et répressives dans différents domaines afin de réduire le sentiment d'insécurité mais surtout de rendre la vie dans la Ville d'Esch-sur-Alzette plus agréable. Ce PLS est constitué de deux volets principaux :

- Le diagnostic local de sécurité qui dresse un bilan des faits de délinquance enregistrés sur territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette,
- Les actions concrètes projetées pour réduire la délinquance et réduire le sentiment d'insécurité.

Les actions concrètes présentées ci-après concernent cinq (5) grands axes thématiques qui sont :

- La lutte contre les incivilités,
- La prévention de la criminalité,
- La réduction du sentiment d'insécurité,
- La sécurité routière.

#LIEWENZUESCH

# DIAGNOSTIC DE SÉCURITÉ

#LIEWENZUESCH

## Analyse globale de la criminalité

Le nombre d'infractions sur le territoire de la commune a légèrement augmenté de 2019 à 2021. En effet, nous sommes passés de 3301 infractions en 2019 à 3558 infractions en 2021, ce qui correspond à une augmentation de 8% des infractions en deux ans.

**Sur un total de 3558 infractions en 2021 pour l'ensemble de la commune, 1734 (49%) infractions ont été constatées dans la catégorie « infractions contre les biens », 992 (28%) dans la catégorie « infractions contre les personnes » et 832 (23%) dans la catégorie « divers ».**

**L'infraction la plus souvent constatée, toutes catégories confondues, concerne les vols** (« vols liés aux véhicules », « autres vols » et « vols avec violences ») avec un total de 1050 infractions en 2021, ce qui correspond à 30% par rapport à l'ensemble des infractions relevées.

Pour une meilleure compréhension des termes utilisés au long de ce diagnostic, le tableau ci-dessous reprend quelques exemples de sous-catégories pour les trois catégories d'infractions principales utilisées pour l'analyse statistique, à savoir : les « infractions contre les biens », les « infractions contre les personnes » et « divers ».

| Catégorie | Sous-catégorie | Exemples |
|---|---|---|
| **Infractions contre les biens** | Vols liés aux véhicules | Vols de véhicules,<br>Vols dans véhicules,<br>Vols de vélos,... |
| | Cambriolages | |
| | Vol avec violences | |
| | Autres vols | Vols domestiques,<br>Vols à l'étalage,<br>Vols à la tire,<br>Vols simples,<br>Recels... |
| | Vandalisme | Dégradations,<br>Graffitis,<br>Incendies |
| **Infractions contre les personnes** | Violences envers les personnes | Assassinats,<br>Meurtres,<br>Coups et blessures volontaires,<br>Coups et blessures involontaires,<br>Séquestrations... |
| | Atteintes aux mœurs | Viols,<br>Attentats à la pudeur... |
| | Autres infractions contre les personnes | Rébellions,<br>Outrages à agents,<br>Menaces, diffamations/calomnies/injures,<br>Discrimination raciale,<br>Non-assistance de personnes en danger... |

| | | |
|---|---|---|
| **Divers** | Affaires drogues | Détention,<br>Trafic et/ou usage de stupéfiants… |
| | Animaux | |
| | Armes prohibées | |
| | Tapages nocturnes | |
| | Ivresse publique | |
| | Travaux clandestins | |

Les accidents de la route ainsi que les infractions au code de la route ne sont pas compris dans les trois catégories précitées et seront analysés séparément dans une phase ultérieure (cf. analyse sur la sécurité routière).

Concernant la localité d'Esch-sur-Alzette dans sa globalité, les infractions qui sont le plus souvent constatées concernent notamment la catégorie **« infractions contre les biens »**, plus précisément la sous-catégorie « autres vols » avec un total de 789 infractions pour l'année 2021, ce qui correspond à 22% par rapport au total des infractions relevées. Les phénomènes de vandalisme représentent un total de 349 infractions pour l'année 2021, correspondant à 10% par rapport au total des infractions relevées. Enfin, la sous-catégorie « vols liés aux véhicules » comprend un total de 195 infractions en 2021 (6%). Les vols de vélos, qui font parties de cette sous-catégorie, sont passés de 37 vols en 2019 à 49 cas en 2021 (+32% en deux ans).

Ensuite, suit la catégorie **« infractions contre les personnes »** comprenant la sous-catégorie « autres infractions contre les personnes » (484 infractions, 14%), qui inclut notamment les rébellions, les menaces ou encore les diffamations ainsi que la sous-catégorie « violences envers les personnes » (467 infractions, 13%), comprenant entre autres les coups et blessures volontaires.

Pour faciliter l'analyse, trois secteurs ont été déterminés en fonction de leur localisation géographique et des problématiques constatées (cf. carte ci-dessous). C'est dans ces secteurs que les infractions constatées en 2021 int été les plus nombreuses.

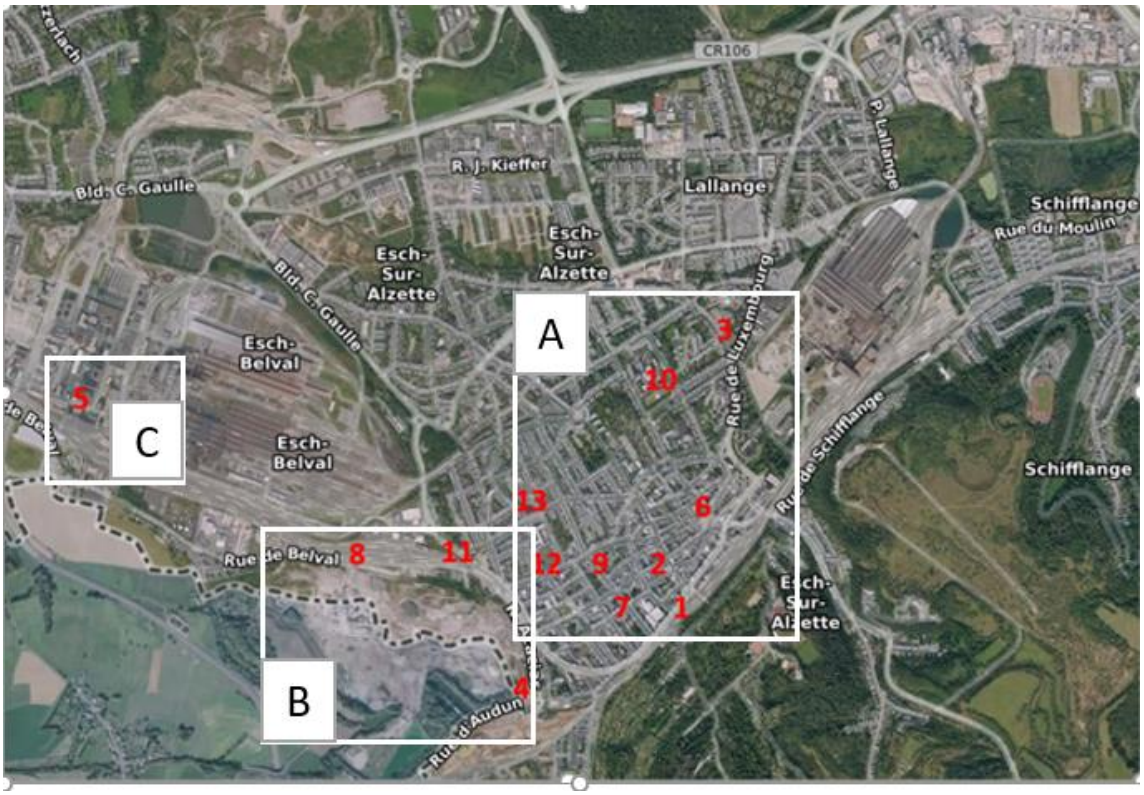


Concernant la localité d'Esch-sur-Alzette dans sa globalité, les infractions qui sont le plus souvent constatées concernent notamment la catégorie **« infractions contre les biens »**, plus précisément la sous-catégorie « autres vols » avec un total de 789 infractions pour l'année 2021, ce qui correspond à 22% par rapport au total des infractions relevées. Les phénomènes de vandalisme représentent un total de 349 infractions pour l'année 2021, correspondant à 10% par rapport au total des infractions relevées. Enfin, la sous-catégorie « vols liés aux véhicules » comprend un total de 195 infractions en 2021 (6%). Les vols de vélos, qui font parties de cette sous-catégorie, sont passés de 37 vols en 2019 à 49 cas en 2021 (+32% en deux ans).

Ensuite, suit la catégorie **« infractions contre les personnes »** comprenant la sous-catégorie « autres infractions contre les personnes » (484 infractions, 14%), qui inclut notamment les rébellions, les menaces ou encore les diffamations ainsi que la sous-catégorie « violences envers les personnes » (467 infractions, 13%), comprenant entre autres les coups et blessures volontaires.

Dans la catégorie **« divers »,** deux sous-catégories ressortent le plus souvent, il s'agit des affaires de stupéfiants (274 infractions, 8%) ainsi que l'ivresse publique (236 infractions, 7%).

## Secteur A – Le centre-ville d'Esch-sur-Alzette

Le premier secteur, le secteur A, concerne le centre-ville d'Esch-sur-Alzette. Il s'agit du secteur commerçant reprenant les rues suivantes :

- Boulevard J.F. Kennedy [n° 1]
- Rue de l'Alzette [n° 2]
- Rue de Luxembourg [n° 3]
- Place de l'Hôtel de ville [n° 6]
- Rue Zénon Bernard [n° 7]

- Rue du Brill [n° 9]
- Rue Emile Mayrisch [n° 10]
- Rue du Canal [n° 12]
- Rue Victor Hugo [n° 13]

Un total de 1339 infractions a été constaté pour le secteur A en 2021.

Au niveau de la catégorie « **infractions contre les biens »**, 584 infractions ont été recensées, ce qui correspond à 34% du total des infractions de la même catégorie, constatées sur la globalité du territoire de la commune (1734).

Concernant la catégorie « **infractions contre les personnes »**, 384 infractions ont été constatées pour l'ensemble du secteur pendant l'année 2021. Ainsi, par rapport au total des infractions de la même catégorie (992), 39% des infractions dans la catégorie « infractions contre les personnes » ont été constatées dans le secteur A. La rue de l'Alzette et la rue de Luxembourg regroupent la majorité des infractions dans le secteur à savoir 19 « violences envers les personnes » et 10 « autres infractions contre les personnes » pour la rue d'Alzette, respectivement 19 « violences envers les personnes » concernant la rue de Luxembourg.

Sous la rubrique **« divers »,** 371 infractions ont été constatées pour le secteur en question pendant l'année 2021, ce qui correspond à 45% du total des infractions de la même catégorie (832), constatées sur la globalité du territoire de la commune.

Concernant les différentes rues de ce secteur, le boulevard J.F. Kennedy regroupe la majorité des infractions de toute la commune d'Esch-sur-Alzette avec un total de 571 infractions en 2021, toutes

catégories confondues. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce chiffre élevé. D'abord, le commissariat de Police d'Esch-sur-Alzette est situé dans cette rue, ce qui peut, entre autres, expliquer le nombre élevé d'infractions enregistrées. En effet, il s'agit d'un côté des plaintes enregistrées et d'un autre côté du fait que l'adresse du commissariat est souvent indiquée quand l'endroit de la commission de l'infraction en question n'est pas connu. En outre, la gare routière et ferroviaire et un nombre conséquent de commerces se situent également dans cette rue expliquant aussi le nombre élevé d'infractions.

En 2021, à côté du boulevard J.F. Kennedy, le total des infractions recensées a été le plus élevé dans la rue de l'Alzette. Il s'agit d'une rue piétonne et de la principale rue commerçante d'Esch-sur-Alzette. Les principales problématiques constatées dans la catégorie « infractions contre les biens » concernent la catégorie « autres vols » (65 infractions constatées en 2021), suivies par les affaires de vandalisme (16 infractions constatées en 2021). Concernant la catégorie « infractions contre les personnes », 29 infractions ont été constatées en 2021. Finalement, dans la catégorie « divers », le phénomène de l'ivresse publique a été assez conséquent, au nombre de 21 en 2021 ainsi que les affaires de drogues (16).

La rue de Luxembourg est particulièrement touchée par le phénomène des vols. En effet, la catégorie « autres vols » regroupait 108 infractions en 2021. La rue se caractérise par la présence d'un nombre important de stations de service et de divers commerces notamment d'un supermarché.

Sur la place de l'Hôtel de ville, en 2021, les principales problématiques constatées dans la catégorie « infractions contre les biens » concernent également la catégorie « autres vols » (20 infractions constatées en 2021). Concernant la catégorie « infractions contre les personnes », 11 infractions ont été constatées en 2021. Finalement, le phénomène de l'ivresse publique a été recensé 23 fois en 2021.

Concernant la place de la Résistance, il s'agit de la catégorie « infractions contre les personnes » avec un total de 14 infractions recensées en 2021 qui est la plus problématique, suivies par les affaires drogues (10 infractions en 2021) ainsi que l'ivresse publique (10 infractions en 2021) (catégorie « divers »).

## Secteur B – La frontière française

Le deuxième secteur, le secteur B, concerne la zone frontalière française. Il s'agit du secteur reprenant les rues suivantes :

- Rue d'Audun [n° 4]
- Rue de Belval [n° 8]
- Blvd Prince Henri [n° 11]

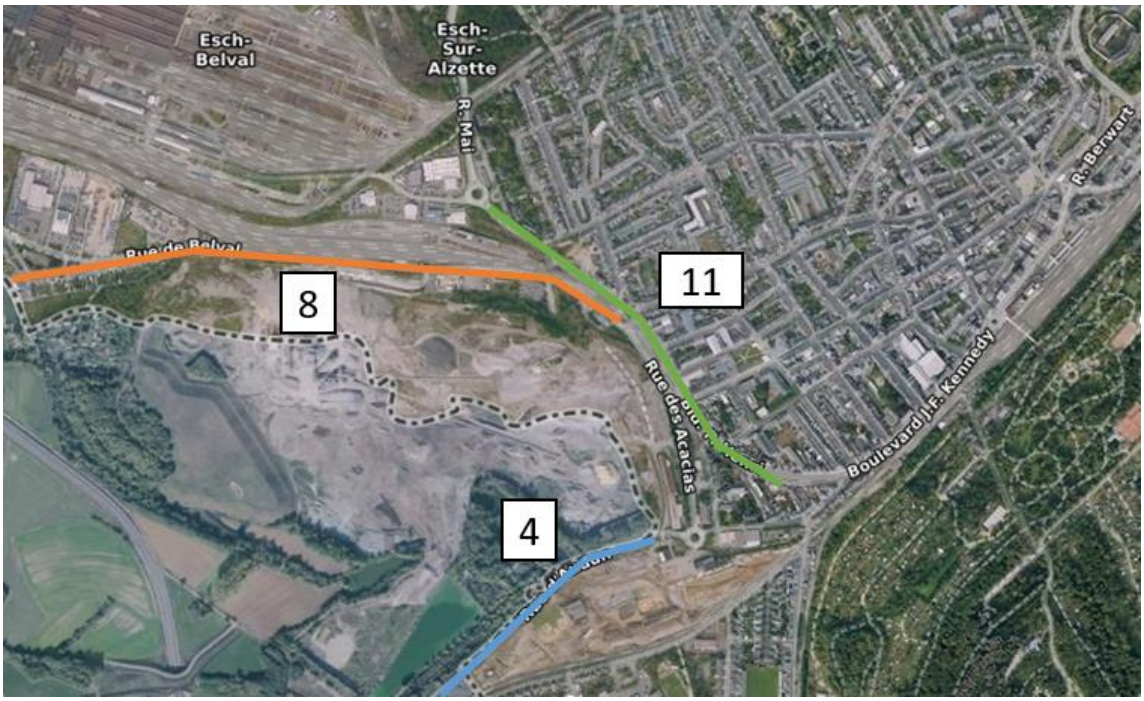


Un total de 283 infractions a été constaté dans le secteur B en 2021.

Au niveau de la catégorie « **infractions contre les biens »,** 156 infractions ont été constatées pour l'ensemble du secteur, ce qui correspond à 9% du total des infractions de la même catégorie, constatées sur la globalité du territoire de la commune (1734). 80 infractions ont été constatées dans la sous-catégorie « autres vols » et 29 infractions dans la sous-catégorie « vandalisme ».
La rue d'Audun regroupe la majorité des infractions dans la sous-catégorie « autres vols » (69).
La rue de Belval est la seule rue du secteur qui affiche des infractions dans la sous-catégorie « vols liés aux véhicules » au nombre de 23.

Concernant les **infractions contre les personnes,** 39 infractions ont été constatées pour l'ensemble du secteur B pendant l'année 2021, ce qui correspond à 4% du total des infractions de la même catégorie, constatées sur la globalité du territoire de la commune (992). 18 infractions ont été constatées dans la sous-catégorie « violences envers les personnes », 19 dans la sous-catégorie « autres infractions contre les personnes » et 2 infractions dans la sous-catégorie « atteintes aux mœurs ».

Sous la rubrique **« divers »,** 88 infractions ont été constatées pour le secteur en question pendant l'année 2021, ce qui correspond à 11% du total des infractions de la même catégorie constatées sur la globalité du territoire de la commune (832). 37 infractions ont été constatées dans la sous-catégorie « affaires de drogues », 15 dans la sous-catégorie « ivresse publique » et 9 infractions dans la sous-catégorie « cabaretage », la seule rue concernée par ce phénomène étant la rue de Belval.

## Secteur C – Quartier Universitéit

Le troisième secteur, le secteur C, concerne le quartier Universitéit. Il s'agit notamment de l'avenue du Rock'n Roll [n° 5].

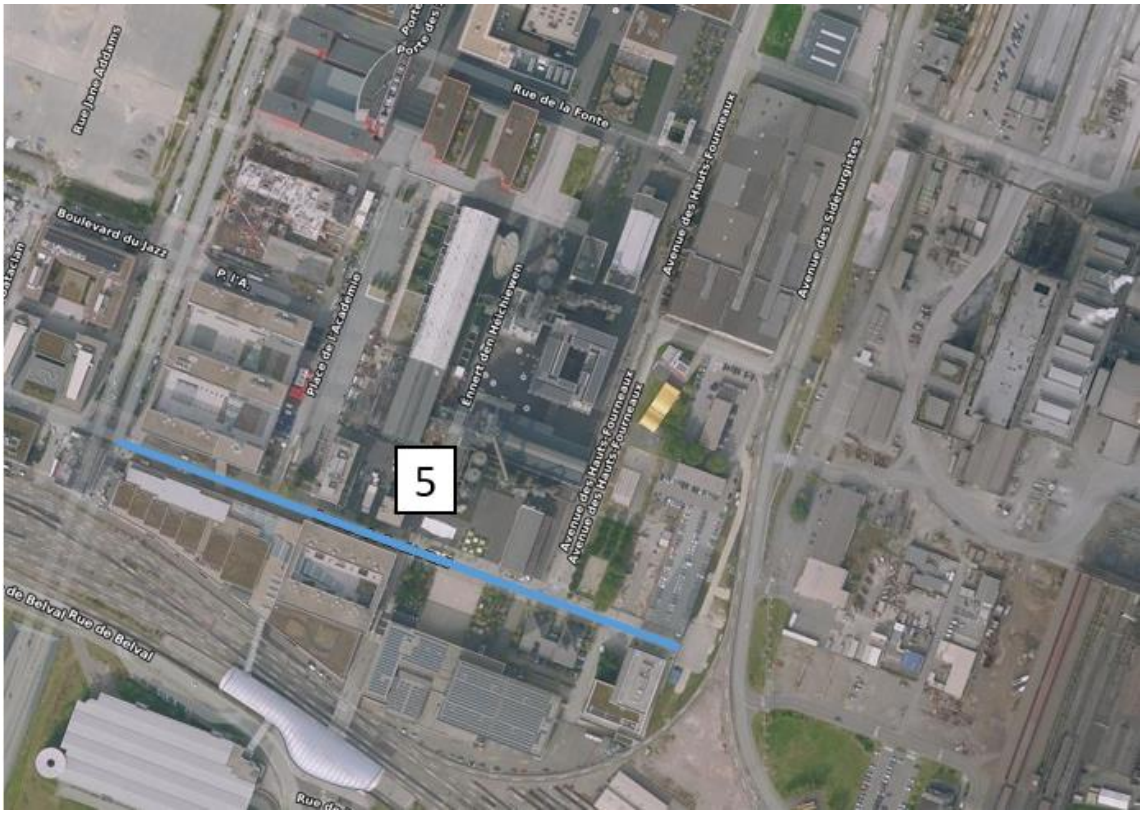


Un total de 151 infractions a été constaté, dont 119 dans la catégorie **« infractions contre les biens »,** ce qui correspond à 7% du total des infractions de la même catégorie, constatées sur la globalité du territoire de la commune (1734).

17 infractions ont été constatées dans la catégorie **« infractions contre les personnes »**, correspondant à 2% du total des infractions de la même catégorie (992) constatées sur la globalité du territoire de la commune et finalement 15 infractions (2%) dans la **catégorie « divers »**.

Les phénomènes les plus observés, toutes catégories confondues, concernent notamment les sous-catégories « autres vols » (94 infractions pour l'année 2021) et les affaires de vandalisme (12 infractions pour l'année 2021).

La présence du centre commercial Belval-Plaza et de la Rockhal qui explique le nombre élevé de vols pourrait expliquer le chiffre élevé du phénomène de vandalisme commis par des jeunes adultes.

# Analyse de la sécurité routière

## Les infractions au Code de la route

Les infractions au Code de la route comprennent notamment les excès de vitesse, l'ivresse au volant ou encore la conduite sans permis de conduire valable.

Concernant la localité d'Esch-sur-Alzette, le nombre d'infractions en matière de circulation a légèrement augmenté de 2019 à 2021. En effet, nous sommes passés de 1191 infractions par an en 2019 à **1310 infractions en 2021**.

Pour l'ensemble de la localité d'Esch-sur-Alzette, 488 infractions relatives à la **conduite sans papiers de bords valides** ont été constatées. 73 chauffeurs n'étaient pas en possession d'un permis de conduire valable, 29 avaient une interdiction de conduire.

Concernant les **excès de vitesse**, un procès-verbal de grande vitesse a été établi dans 198 des cas. Ce phénomène a été particulièrement fréquent dans les rues suivantes :

- le boulevard Charles de Gaulle avec 11 infractions,
- la rue d'Audun avec 10 infractions,
- la rue de Belval avec 8 infractions.

Finalement, 304 automobilistes contrôlés présentaient **un taux d'alcoolémie positif** (>=0.25mg/L), dont 125 ont également eu un retrait de permis de conduire (conduite de véhicule avec un taux d'alcoolémie >=0.55mg/L). La conduite sous l'emprise de drogues ou de médicaments a été constatée 45 fois en 2021.

En 2021, toutes infractions confondues dans le cadre du code de la route, **le secteur B est particulièrement touché avec un total de 134 infractions** (55 dans la rue d'Audun, 40 au boulevard Prince Henri et 39 dans la rue de Belval).

## Les accidents de la route

Concernant les accidents de la route, un total de **325 accidents a été recensé en 2021**.

**213 délits de fuite** ont été repérés en 2021. Cette infraction a le plus souvent été constatée dans la rue de Luxembourg (15), le boulevard J. F. Kennedy (9), le boulevard Charles de Gaulle (8) et enfin l'avenue du Rock'n'roll (8).

68 accidents ont déploré au moins 1 blessé. Dans 52 cas, les blessures ont été graves, une personne a perdu la vie sur les routes en 2021.

Les rues les plus souvent touchées par les accidents de la route sont la rue de Luxembourg (26) et le boulevard Charles de Gaulles (18).

# LES MESURES ENVISAGÉES

La Ville d'Esch-sur-Alzette avec ses services a décidé de mettre en place conjointement avec la Police grand-ducale diverses mesures tant préventives que répressives, qui permettront de diminuer la criminalité sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette et de réduire le sentiment d'insécurité.

La mise en place des mesures décidées exige la participation active de nombreux services communaux et de la Police grand-ducale.

Les mesures décidées se regroupent en 4 grandes catégories, qui sont :

- la lutte contre les incivilités
- la prévention de la criminalité
- la réduction du sentiment d'insécurité
- la sécurité routière.

## Lutte contre les incivilités

- **Installer des toilettes publiques gratuites à proximité des lieux fréquentés par les personnes sans domicile fixe.**
  *Les excréments et autres défécations humains dans l'espace public sont dérangeants tant pour les passants que pour les personnes qui ont des besoins pressants et n'ont pas la monnaie nécessaire pour satisfaire leurs besoins dans des toilettes payantes. L'installation de toilettes gratuites favorise l'utilisation de celles-ci et diminue les défécations dans l'espace public.*
- **Éclairer de manière adéquate les lieux connus où des actes de vandalisme se répètent.**
  *Les actes de vandalisme, qu'il s'agisse de dégradations par graffiti ou de destructions pures et simples de mobilier urbain se répètent dans les lieux mal éclairés et peu surveillés. Un éclairage adéquat doit empêcher les auteurs de passer à l'acte.*
- **Animer les alentours du parking derrière l'église Sacré-Cœur (entre rue Zénon Bernard et bd Prince Henri) en installant une aire de jeux sur la dalle du parking s'y trouvant.**
  *Le parking situé derrière l'église Sacré-Cœur est un terrain certes privé, mais accessible à au public. Étant à l'écart il invite certaines personnes à s'adonner à des pratiques illégales. Une animation de cet endroit avec un passage fréquent des personnes fera partir les individus malhonnêtes de cet endroit. L'aire de jeu sera accessible à des heures déterminées.*
- **Etablir un plan de prévention des addictions.**
  *Non seulement la consommation d'alcool et de substances illicites dans l'espace public augmente, mais les addictions en général - et la décriminalisation du cannabis récréatif n'endiguera pas ce problème - et les problèmes qui s'en suivent (problème de santé, de pauvreté, criminalité…) s'aggravent. Un plan communal de prévention des addictions englobant toutes les addictions (alcool, substances, mais aussi jeux…) permettra de préserver bon nombre de personnes de devenir dépendantes de substances, aux jeux ou encore à l'écran.*
- **Mettre en place un groupe de travail relatif aux squats avec la Police grand-ducale, le service de la police des bâtisses et la coordination sociale.**
  *L'occupation de bâtisses non habitées crée non seulement des dégâts aux propriétés privés, mais constitue aussi un risque pour les voisins ainsi que pour les personnes qui s'y introduisent. Une concertation entre services communaux et Police grand-ducale permet aussi bien de sensibiliser les propriétaires de locaux non occupés que d'orienter les squatteurs vers des aides plus adaptées.*
- **Réglementer les heures d'ouverture des cours d'écoles.**
  *Les cours de récréation des écoles sont fréquentées la nuit par des personnes qui s'adonnent à des activités non compatibles avec l'activité des enfants qui y viennent en journée. La régulation de l'accès aux cours d'école évitera que des déchets de toute nature ou des dégradations soient constatés le matin.*
- **Surveiller et régler l'accès aux zones piétonnes et sanctionner le non-respect**.
  *De nombreux automobilistes et cyclistes roulent dans les zones piétonnes sans y être autorisés ou en-dehors des heures de livraison. Un contrôle plus rigoureux de la circulation, dans le cadre des contrôles routiers réguliers, dans les zones piétonnes et des sanctions, si la législation le permet, renforce le respect de la réglementation.*
- **Adapter le règlement de police administrative général.**
  *Le règlement de police administrative générale est adapté aux dispositions de la loi du 22 juillet 2022 relative aux sanctions administratives communales et à l'élargissement des compétences des agents municipaux en y introduisant des amendes administratives pour des incivilités.*

## Prévention de la criminalité

- **Organiser des campagnes de sensibilisation dans les écoles fondamentales et secondaires afin de prévenir le passage à l'acte.**
  *La délinquance juvénile, dont notamment les actes de violence et de vandalisme ainsi que les infractions relatives aux substances illicites commis par des mineurs ou des jeunes adultes constituent un phénomène non négligeable qui a souvent des influences négatives sur la carrière professionnelle des auteurs. Prévenir le passage à l'acte et faire comprendre les conséquences de leurs actes aux plus jeunes conduit à une meilleure intégration et améliore leurs chances pour ls futur. Ces campagnes de sensibilisation seront organisées pour les cycles 4.2 en fondamental et les classes de 7e et 6e de l'enseignement secondaire.*
- **Sensibiliser les enseignant(e)s au phénomène de cybersecurity.**
  *Les attaques virales sur les systèmes informatiques se répandent rapidement. Sensibiliser les enseignants sur les mesures à prendre pour se protéger aide à diminuer les fuites et pertes de documents ainsi que les paralysies des systèmes.*
- **Organiser une 'Journée de la Police'.**
  *La Police grand-ducale et ses différents services ne sont pas assez connus de la population. Pour éclairer la population sur les différents service et métiers de la Police, une 'Journée de la Police' sera organisée le 18 juin 2023.*
- **Présenter la Police et ses services de prévention.**
  *Dans le but d'informer la population sur l'application de la Police et le numéro d'appel d'urgence la camionnette de prévention fera halte à Esch-sur-Alzette. Une campagne sur l'usurpation des fonctions ou de titres sera lancée en même temps.*
- **Diminuer le nombre d'infractions relatives aux substances illicites.**
  *De nombreuses infractions relatives aux substances illicites sont commises. Des actions ciblées et concertées en vue de constater des flagrants délits et effectuer des enquêtes judiciaires seront organisées régulièrement.*
- **Diminuer le nombre de vols avec violence.**
  *Une analyse continue des vols avec violence suivie d'actions concrètes réduiront le sentiment d'insécurité.*
- **Sensibiliser la population aux cambriolages et vols dans les garages et caves.**
  *Un campagne de distribution de flyers aidera à prévenir les cambriolages dans les garages et caves.*
- **Améliorer la sécurité dans les transports en commun.**
  *Afin de réduire les violences contre les conducteurs des transports publics, des patrouilles régulières, lors desquelles des personnes suspectes seront contrôlées et les infractions constatées verbalisées, seront régulièrement réalisées.*
- **Organiser des formations de désescalation pour les chauffeurs de bus.**
  *En formant les chauffeurs de bus de manière théorique et pratique aux techniques de désescalation, leur sentiment de sécurité sera amélioré.*
- **Sensibiliser les propriétaires des véhicules stationnés sur le parking pour camionnettes, à la rue de Belval.**
  *L'objectif de prévenir les vols dans les véhicules garés sur les parking pour camionnettes sera réalisé par l'apposition de panneaux 'Attention aux vols dans les véhicules, Ne laissez pas d'objets de valeur dans les véhicules' et de distribution de flyers.*

- **Sensibiliser les commerçants aux vols à l'étalage.**
  *Elaborer des flyers ensemble avec des élèves de l'enseignement fondamental qui seront distribués aux commerçants pour prévenir les vols dans les commerces.*
- **Sensibiliser aux vols de bicyclettes.**
  *Distribuer des flyers à des endroits stratégiques pour prévenir les vols de bicyclettes.*
- **Rendre possible le paiement du parking de l'Hôtel de Ville aux barrières de sortie.**
  *Considérant que l'espace de paiement du parking de l'Hôtel de Ville est situé dans un espace anxiogène au niveau -1, le paiement du parking pourra s'effectuer aux bornes de sortie à partir de la voiture.*
- **Sensibiliser les mineurs et jeunes adultes aux conséquences des actes de violence.**
  *La sensibilisation aux vidéos violentes et aux actes de violence entre jeunes par des cours théoriques ainsi que des cours de self-défense et aux techniques de désescalation pour les élèves de 5e de l'enseignement secondaire leur fera comprendre les conséquences des actes de violence.*
- **Offrir un point d'accueil pour les auteurs de violences domestiques.**
  *Collaborer par la mise à disposition d'un bureau pour des permanences avec le service 'Riicht eraus' de la Croix-Rouge Luxembourgeoise qui offre un point d'accueil aux auteurs de violence domestique dans le cadre d'une démarche de prévention des violences domestiques en essayant de réduire les cas de récidive.*
- **Continuer de manière renforcée de participer à l'Orange Week.**
  *Organiser des actions de sensibilisation et d'information sur les violences à l'encontre des femmes et des filles.*
- **Organiser des actions de sensibilisation et d'information sur les violences domestiques.**
  *Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information pour le personnel socio-pédagogique des Maisons Relais ainsi que pour le grand public.*

## Réduire le sentiment d'insécurité

- **Garantir une présence et visibilité policière accrue.**
  *Participer à la réduction du sentiment d'insécurité et à une diminution des infractions et incivilités par des patrouilles policières à pied, des contrôles des personnes suspectes et la verbalisation de toute infraction constatée. Ces mesures visent aussi à contenir l'appropriation de certains espaces par des groupes ou communautés.*
- **Repenser le concept de l'éclairage public et mieux éclairer les places sombres et anxiogènes.**
  *Aider à réduire le sentiment d'insécurité par un meilleur éclairage de certains endroits, comme par exemple, le parvis de la gare, la place de l'Hôtel de Ville et ses rues adjacentes, la place de la Résistance, le passage de la rue du Brill entre la place de la Résistance et la rue Zénon Bernard, par un concept de l'éclairage public retravaillé.*
- **Créer des activités pour jeunes à des heures différentes et à des heures plus tardives.**
  *Offrir, par la Ville ou des associations, des activités aux jeunes qui trainent dans l'espace public en soirée.*
- **Élargir les horaires d'ouverture du restaurant social de l'association 'Stëmm vun der Strooss'.**
  *Afin de permettre aux personnes marginalisées trainant dans l'espace public et éventuellement dérangeant les passant, de pouvoir se retirer dans un endroit protégé, les horaires d'ouverture et d'accueil du restaurant social seront élargies.*
- **Organiser des séances d'information sur les maladies psychiques.**
  *Les personnes psychiquement malades attirent l'attention des passants et font peur à certains, par des cris, des comportements bizarres…. Afin de sensibiliser la population à la thématique des maladies psychiques, des séances d'information tout public seront organisées.*
- **Mettre en place des campagnes de sensibilisation aux dangers et gestes à adopter face aux pickpockets, au démarchage porte-à-porte….**
  *Une partie de la population n'adopte pas, par amabilité, bonté ou naïveté, les bons gestes face aux pickpockets, aux démarcheurs ou autres arnaqueurs. Des campagnes d'information sensibiliseront la population aux bons gestes à avoir face à ces menaces.*
- **Organiser, ensemble avec la Police grand-ducale, des formations diverses pour les personnes âgées.**
  *Organiser des après-midi thématiques pour personnes âgées afin de diminuer leur sentiment d'insécurité et les sensibiliser à porter plainte en cas d'infraction.*
- **Faire vivre la place de la Résistance en la rendant plus attractive.**
  *En rendant la place de la Résistance plus attractive pour un grand nombre de personnes, les personnes marginalisées qui squattent la place actuellement deviennent moins visibles ou changeront d'endroit.*
- **Installer un système de vidéo-protection à enregistrement dans différents endroits de la Ville.**
  *Installer, après avoir obtenu l'autorisation par le Ministère de la sécurité intérieure, des caméras de vidéo-protection à enregistrement, dans des lieux particulièrement anxiogènes. Ces lieux sont : la place de l'Hôtel de Ville, la place de la Résistance, la Gare routière, la place Boltgen, les rues Saint-Michel, Saint Vincent, Zénon Bernard et rue de l'Alzette.*

- **Mettre en place un système de 'Late Night Bus' permettant de rentrer le soir sans passer par la gare.**
  *La gare et ses environs sont ressentis comme peu rassurants par de nombreuses personnes dont les jeunes. Un système de 'Late Night Bus' qui permet de rentrer chez soi sans passer par la gare est rassurant pour les jeunes, leurs parents et les moins jeunes.*
- **Organiser des campagnes de sensibilisation et des séances d'information pour Seniors.**
  *Avec comme objectif de diminuer les sentiment d'insécurité ainsi que de sensibiliser les Seniors à porter plainte en cas d'infraction, organiser, ensemble avec les 'Senioresëcherheetsberoder', des après-midi thématiques.*
- **Effectuer des contrôles d'envergure dans les débits de boissons.**
  *Contribuer à la diminution des infractions et incivilités ainsi que du sentiment d'insécurité par des actions coups de poing ciblées.*
- **Implanter une structure de type 'wet-shelter'.**
  *Élaborer un concept et trouver un lieu adapté permettant aux personnes marginalisées squattant les espaces publics de pouvoir se rendre dans un local où la consommation d'alcool est autorisée.*
- **Aider les victimes de harcèlement et de menaces dans l'espace publique en collaboration avec les commerçants.**
  *En collaboration avec les commerçants, cafetiers, bars et discothèques créer un réseau d'aide aux personnes se sentant harcelées, menacées ou en danger en utilisant le nom de code 'Angela'. Les tenanciers de magasins, cafés, bars ou discothèques formés viennent en aide de la personne en l'isoalant, en l'accompagnant à un taxi ou en appelant la police.*
- **Organiser des cours de selfdéfense pour mineurs et jeunes adultes face aux actes de violence.**
  *Organiser des formations de selfdéfense et de désescalation pour les élèves..*

## Sécurité routière

- **Organiser des contrôles routiers réguliers.**
  *Effectuer des contrôles réguliers pour prévenir les excès de vitesse et constater toute infraction au Code de la route.*
- **Universaliser l'installation de guides pour personnes malvoyantes.**
  *Continuer à installer les guides pour malvoyants sur l'ensemble du territoire de la commune et veiller à une installation correcte et prendre en considération ces guides pour toute autorisation de terrasse et /ou de stationnement en veillant à ne pas gêner la circulation des personnes qui ont besoin de ces guides pour se déplacer.*
- **Éclairer convenablement les passages pour piétons.**
  *Afin de permettre aux autres utilisateurs de détecter au mieux les piétons désireux de traverser la chaussée un éclairage convenable sera installée aux passages pour piétons.*
- **Installer un réseau de pistes cyclables continu, séparé et sécurisé.**
  *Afin de permettre aux cyclistes de circuler de manière sécurisée, un réseau continu, séparé et sécurisé est installé selon des normes strictes applicables sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette.*
- **Installer des panneaux 'STOP' (signal B,2a) aux croisements avec une rue piétonne.**
  *Remémorer aux automobilistes l'obligation de s'arrêter en croisant une rue piétonne en installant des panneaux 'STOP' (signal B,2a) aux carrefours avec des rues piétonnes.*
- **Initier le signal sonore à l'ensemble des feux aux passages piétons.**
  *Permettre le passage des voies de circulation au bon moment aux personnes malvoyantes en (ré)initiant le signal sonore à l'ensemble des passages réglés par feux rouges.*

# MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

#LIEWENZUESCH

## La mise en œuvre de mesures

Pour suivre la mise en œuvre du présent Plan Local de Sécurité un 'Comité de Pilotage' sera nommé par le comité communal de prévention de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Un secrétaire/rapporteur est désigné parmi le personnel de l'administration communale.

Ce comité de pilotage se réunira au moins deux (2) fois par an pour analyser l'avancée de la mise en œuvre des mesures décidées. Il rapportera de l'avancée de la mise en œuvre des mesures et de ses constatations au comité communal de prévention.

Le comité de pilotage peut convoquer les services impliqués dans la mise en œuvre des mesures du présent Plan Local de Sécurité pour :

- Elaborer une grille des étapes de la mise en œuvre des mesures permettant un suivi
- S'informer sur les avancées, succès, difficultés rencontrées… lors de la mise en œuvre des mesures
- Demander des explications sur les différentes mesures, sur les implications que la mise en œuvre a sur d'autres domaines, sur les réticences rencontrées….

## L'évaluation des mesures et du Plan Local de Sécurité

Pour évaluer le Plan Local de Sécurité un comité d'évaluation indépendant sera nommé par le comité communal de prévention de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Il est composé de cinq (5) membres. Les membres ne pourront pas être affectés à un des services responsables de la mise en œuvre du présent Plan Local de Sécurité. Le comité d'évaluation est nommé pour la durée entière de validité du présent PLS.

Le comité d'évaluation vérifie si les mesures inscrites au Plan Local de Sécurité ont bien été mises en œuvre. Cependant sa mission ne se limite pas seulement à une évaluation technique mais ses membres apprécieront, d'après une méthode qu'ils se donneront eux-mêmes, les effets produits par les mesures mises en œuvre.

Le comité d'évaluation peut s'adjoindre d'experts s'il juge utile et nécessaire l'avis d'un spécialiste.

Le comité d'évaluation est tenu de présenter un rapport intermédiaire à mi-mandat parcours (en 2025) assorti, si besoins, de recommandations et un rapport final à la fin de la durée du PLS. Ce rapport final sera complété par des recommandations et remarques utiles pouvant servir aux partenaires du PLS de planifier les étapes suivantes de leur collaboration.

# Notes

# #LIEWENZUESCH

Crédit photos : © Emile Hengen 2023